



Aires marines : une nouvelle ambition



Le colloque s'appuie sur le bilan de la stratégie 2012 – 2020 pour afficher de nouvelles ambitions et construire collectivement la stratégie nationale des aires marines protégées.

Le 4^e colloque national des aires marines protégées se déroulera à Biarritz, du 22 au 24 octobre prochain. Au cœur de cette édition : l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale des aires marines protégées.

Pour la première fois, la stratégie nationale des aires marines protégées va s'écrire en coconstruction. Tous les acteurs sont invités à contribuer autour de cinq grands axes qui permettent de croiser l'ensemble des problématiques. « C'est une bonne chose que l'État français souhaite que des partenariats puissent se développer et faire en sorte que les différentes collectivités territoriales, les acteurs socioprofessionnels soient écoutés et entendus, assure Bernard Cressens,

président du comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature, qui co-organise l'événement avec l'Agence française pour la biodiversité (AFB). L'idée est de voir ensemble tout ce qui reste à faire et de définir des priorités d'intervention. Il ne faut pas perdre de vue que l'objectif premier de ce réseau d'AMP, c'est de faire en sorte que nos océans puissent continuer à nous rendre des services écosystémiques. Et ils sont immenses. »

Le colloque s'appuie sur le bilan de la stratégie 2012-2020 pour afficher de nouvelles ambitions. « En termes de surface d'aires marines protégées, la France a rempli ses objectifs, note Bernard Cressens. En matière de niveau de protection, ce n'est pas le cas. Les aires marines protégées françaises créées sont souvent dotées d'une réglementation relativement faible. Si l'on veut augmenter ce niveau de protection, il faut en discuter avec les partenaires et co-construire. » En France, aujourd'hui, 23,5 % des eaux sont protégées. Une stratégie plus ambitieuse est annoncée, avec

30 % des surfaces maritimes françaises protégées, dont un tiers en pleine naturalité. « Il est nécessaire de réfléchir à cette notion de pleine naturalité, note Anne Nicolas, cheffe du service protection et usages du milieu marin à l'AFB. Elle doit pouvoir être articulée avec la notion de protection forte qui existe au sein des AMP. » La cohérence du réseau sera d'ailleurs un des enjeux du prochain colloque. « Les outre-mer représentent 94 % des surfaces protégées, pointe-t-elle. Il existe 546 AMP, dont 365 en métropole. Lorsque l'on regarde les chiffres, on voit bien que l'on navigue entre des surfaces immenses et des zones parfois très restreintes ». Ce colloque sera suivi, le 25 octobre à Biarritz, par un colloque de réflexion sur une stratégie nationale plus globale sur les aires protégées terrestres et marines.

Ce colloque, sans frais d'entrée, est accessible aux acteurs de la mer. Derniers jours pour s'inscrire !
www.colloque-amp.fr

Quelle place pour la mer dans l'OFB ?

L'Office français de la biodiversité est le nouvel établissement public qui va rassembler l'Agence française pour la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. L'État veut ainsi renforcer son action pour la préservation de la biodiversité, sur terre comme en mer.

Près de 2 700 agents seront dévolus à la préservation de la biodiversité au travers de cinq piliers : la police de l'environnement et sanitaire ; la connaissance et l'expertise sur les espèces et les milieux ; la gestion d'espaces naturels ; l'appui à la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité ; la formation et la mobilisation de l'ensemble des acteurs sur ces sujets. En rapprochant les expertises complémentaires de l'AFB et de l'ONCFS, le dessein est d'offrir une meilleure lisibilité des actions au service d'une stratégie unique. Dans l'organigramme de l'OFB, la mer est le seul milieu à bénéficier d'une délégation propre, qui sera basée à Brest. « *La mer, ce sont des enjeux organisationnels, humains ou culturels assez particuliers*, note François Gauthiez, préfigurateur de la délégation mer et littoral de l'OFB. *C'est pour cela qu'une délégation spécifique, avec un travail transversal sur les questions maritimes, a été imaginée. Cependant, si on isole trop la mer, cela pourrait conduire toutes les autres composantes de l'OFB à s'en désintéresser totalement. Or, il faut que toutes les directions s'intéressent à la mer.* »

Échelon régional

L'échelon régional a été choisi pour regrouper toutes les entités territoriales. « *Comme au niveau national, la mer doit y être prise en compte de manière*



Yannick Stephan - Mayotte Découverte

Saut d'une baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*) au sein du parc naturel marin de Mayotte.

transversale, ce qui apportera un ancrage territorial beaucoup plus fort et un poids plus important auprès des grands acteurs régionaux. » L'organisation par façade maritime est maintenue et sera regroupée dans une seule direction régionale, compétente pour toute la façade. Le pilotage de toutes les délégations de façade restera national. La nouvelle organisation permettra également de mieux prendre en compte les enjeux liés à la biodiversité sur l'interface terre mer. « *Plusieurs décennies après le climat, nous sommes en train de reconnaître que la biodiversité est un enjeu de premier rang, il est donc essentiel de rassembler nos forces pour agir*, souligne Thierry Coquil, directeur des Affaires maritimes. *Ce retard est particulièrement notable en mer, par manque*

de connaissance. Nous attendons beaucoup de l'OFB comme appui à la planification maritime, pour le suivi de l'état des milieux marins et des impacts, et en matière de restauration. Agir en mer, c'est coûteux et cela mobilise des moyens, des savoir-faire spécifiques; il faut donc que l'on s'appuie les uns sur les autres, pour prévenir, contrôler et, le cas échéant, pour réparer. Il faut veiller au lien entre terre et mer : les écosystèmes marins les plus riches sont à l'interface, sur la frange côtière et littorale. » Une action qui doit pouvoir s'amplifier, en métropole comme dans les outre-mer. « *Nos espaces maritimes ultramarins sont d'une grande richesse, et heureusement, plutôt préservés. Cela nous donne une responsabilité particulière.* »

3 questions à...



Pauline Valaize

Pierre Dubreuil

Directeur général de la préfiguration de l'OFB

Il y a une spécificité du milieu marin

Pourquoi avoir privilégié une approche territoriale de l'OFB ?

L'OFB interviendra à l'échelon national, régional et départemental, en tenant compte de la façade maritime et du niveau international. L'Office devra répondre tant aux attentes des citoyens qu'aux défis planétaires. L'établissement sera l'interlocuteur de tous : élus, services de l'État, autorités judiciaires, entreprises et secteur associatif... Son projet, son organisation devront être en cohérence avec cette ambition. Dans cette organisation, les spécificités des parcs naturels marins ou des délégations

de façade, seront préservées, comme je l'ai exprimé dans ma lettre ouverte au monde de la mer.

Quels sont les changements et les bénéfices attendus pour les territoires ultramarins ?

Il faut davantage reconnaître les outre-mer dans l'organisation et leur donner une plus grande visibilité. Nous créerons une direction à part entière, qui leur sera dédiée. Des délégués territoriaux seront nommés dans les différents territoires ultramarins. Ils seront les points d'entrée des acteurs de ces territoires et

serviront de courroie de transmission avec la direction générale.

Comment seront assurées la gouvernance et la représentation de la mer ?

Il y a une spécificité du milieu marin. Une délégation Mer, auprès du directeur général, basée à Brest, permettra de dialoguer avec les acteurs de la mer et remplira un rôle de coordination. Ces acteurs seront représentés au sein du conseil d'administration de l'OFB, en plus des cinq représentants des outre-mer. Au sein du comité d'orientation, une entité les réunissant régulièrement verra le jour.

Parcs : une organisation territoriale

Dans le cadre de la création de l'Office français de la biodiversité, les parcs naturels marins feront partie des directions régionales concernées. Une nouvelle organisation qui doit permettre une action renforcée.

Les parcs naturels marins seront intégrés à l'échelon régional de l'OFB dont ils dépendent. « Avec cette nouvelle organisation, ce qui est recherché, c'est une territorialisation de l'action du futur établissement, et les parcs naturels marins incarnent vraiment cet ancrage territorial », souligne Julie Bertrand, directrice du parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. Cette nouvelle organisation doit permettre de renforcer les actions en faveur de la biodiversité à la fois en mer, sur le littoral et à l'intérieur des terres. « Une grande partie de notre activité se situe sur cette interface terre/mer, indique-t-elle. Au sein de l'OFB, nous pourrions créer des pôles régionaux plus forts où l'on traitera à la fois les problématiques terrestres, aquatiques et maritimes, ce qui permettra de décloisonner des politiques jusqu'à présent sectorisées et de rapprocher les métiers et les possibilités d'action. » Les parcs naturels marins, qui dépendaient auparavant d'une direction centrale, ont engagé depuis des années un travail commun d'échanges sur leurs différentes actions.

Cohérence de fonctionnement

« Il faut maintenir ces échanges et cette vie de réseau entre aires marines protégées dans le futur établissement », souligne Julie Bertrand. Il faut aussi

« y intégrer les régions concernées afin qu'il y ait une cohérence de fonctionnement entre les différents parcs. » Cette prise en compte de la spécificité de la mer, aussi bien au niveau national que régional, est un souhait de l'ensemble des acteurs. « Depuis le départ, notre préoccupation, c'est que la mer soit bien représentée au sein de l'OFB, pointe Nathalie Sarabezolles, présidente du conseil départemental du Finistère et du conseil de gestion du parc naturel marin d'Iroise. Nous devons avoir les moyens de remplir nos missions, sinon il y a une perte de sens évidente. Nous devons pouvoir nous autosaisir sur les sujets qui sont de notre compétence. Nous avons réussi à réunir dans ces parcs un certain nombre d'acteurs qui ne viendront plus si nous perdons notre capacité à décider. » Une préoccupation qui est prise en compte dès l'origine dans la nouvelle organisation. « La dynamique territoriale, la gouvernance propre, les attributions, rien ne change pour les parcs naturels marins, pointe Michel Sommier, préfigurateur de la direction des aires protégées de l'OFB. Si l'équipe est sous la direction hiérarchique du directeur régional, dans la pratique, il n'y a pas de bouleversement. Il faut faire la différence entre la hiérarchie et l'animation fonctionnelle. » Les parcs naturels marins pourront bénéficier des ressources de la direction régionale de l'OFB, où les équipes terrestres viendront en appui sur les enjeux de connaissance ou de police, par exemple. « Chaque région va monter en puissance dans son implication sur les aires protégées, leur feuille de route est renforcée par le passage à l'OFB », souligne Michel Sommier. C'est ambitieux : cela veut dire qu'il y aura une double dynamique pour les parcs naturels marins comme pour l'ensemble des aires protégées : une dynamique nationale et une dynamique territoriale forte. »



Gilles Esposito / Agence française pour la biodiversité

Les agents du parc naturel marin contrôlent les pêcheurs de plaisance et les sensibilisent à la réglementation en vigueur au sein du périmètre du golfe du Lion.



Jerome Spitz - Observatoire Pélégis

Observation aérienne

dans le cadre d'une campagne de survols menée sur deux ans - pour recenser oiseaux et mammifères dans le parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

Trois évènements

dédiés aux espaces naturels à Biarritz : en marge du colloque national des aires marines protégées, du 22 au 24 octobre au casino municipal, et du colloque sur les aires protégées, le 25 octobre, se tiendra la réunion annuelle du Forum national des gestionnaires d'aires marines protégées, le 21 octobre.

Le parc naturel marin d'Iroise

a rendu ses conclusions sur le projet d'extension de la réserve naturelle nationale d'Iroise. En accord avec les représentants des plaisanciers, pêcheurs et riverains, le projet de réglementation, basé sur les enjeux de biodiversité et prenant en compte les activités humaines, a été remis aux services de l'État. Il doit être soumis à une enquête publique.

Le logo de l'Office français de la biodiversité



À compter du 1^{er} janvier 2020 l'AFB et l'ONCFS formeront l'Office français de la biodiversité. »

Quelles pressions sur les habitats marins ?

Le cumul des pressions sur les habitats benthiques (les fonds sous-marins) est lié aux activités humaines qui s'y déroulent. Il n'est pas forcément synonyme d'impact sur le milieu car leurs effets sont très dépendants de la sensibilité à leur égard.

Sont prises en compte, dans cette carte, certaines activités humaines comme la pêche au chalut de fond, l'extraction de granulats, le dragage et les cultures marines. Toutes ces activités interagissent avec les fonds marins et génèrent des pressions

anthropiques comme l'extraction de substrat, le tassement, l'abrasion, le remaniement des fonds...

En revanche cette carte ne prend pas en compte un certain nombre de facteurs : les activités de loisir, celles de la Défense, le mouillage des navires et les éoliennes en mer. Les perturbations sonores, l'enrichissement nutritif et les pollutions par des composés chimiques non plus.

Les pressions qui agissent physiquement sur les habitats benthiques sont particulièrement intenses

en Manche orientale, dans la baie de Seine. Le golfe Normand-Breton, la Bretagne sud, les pertuis charentais et l'embouchure de la Loire sont également soumis à un cumul important de pressions.

La Méditerranée orientale semble, sur cette carte, moins concernée par ces activités : le plateau continental prend fin à très courte distance du littoral. Les activités humaines, qui ont très peu cours en dessous de 200 m de profondeur, sont concentrées sur une bande très fine le long de la côte.

Cumul de pressions sur la biodiversité en France métropolitaine

